



ville de
Malartic

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2009 (19H30)**

Étaient présents :

M. le maire André Vezeau, Maire
Mme Marie-Paule Ferron, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 5
M. Ken Massé, conseiller, district 6

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, Maire

RÉSOLUTION 2009-02-041

Appui à la Corporation minière Osisko : projet de mine à ciel ouvert

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko a un projet d'aménager et d'exploiter une mine d'or à ciel ouvert sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Corporation minière Osisko est unique au Québec et ce même au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic par ce fait, devient le point de mire du Québec dans le domaine des mines;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser leur projet, la Corporation minière Osisko doit relocaliser 205 immeubles résidentiels et construire cinq immeubles institutionnels;

CONSIDÉRANT QUE le secteur qui doit être relocalisé est le plus vieux secteur de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic aurait dû, au cours des prochaines années, investir des sommes considérables pour refaire les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à la revitalisation économique de la Ville de Malartic par la construction de cinq immeubles institutionnels;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Corporation minière Osisko a toujours veillé à consulter et informer continuellement les résidents de Malartic sur chacune des étapes du projet, que ce soit par des rencontres publiques ou par la mise à la disposition de l'étude d'impact environnemental;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko a créé un Fonds voué au développement durable de Malartic, et ce, afin d'assurer que Malartic tire des bénéfices à long terme de l'activité de la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko veut mettre en œuvre une politique visant à maximiser l'achat local et régional de biens et services, ainsi que l'embauche de la main-d'œuvre de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Corporation minière Osisko créera plus de 400 emplois permanents dont 350 en Abitibi-Témiscamingue et près de 500 autres emplois indirects seront créés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko utilisera des pratiques environnementales de fine pointe et qu'elle va régler un problème environnemental, soit la restauration environnementale d'un parc à résidus miniers laissé à l'abandon;

.../2



ville de
Malartic

2.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2009 (19H30)**

RÉSOLUTION 2009-02-041(suite)

Appui à la Corporation minière Osisko : projet de mine à ciel ouvert

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Corporation minière Osisko aura des répercussions bénéfiques et profitables pour la population malarticoise;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a reçu l'assentiment collectif régional;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Malartic confirme qu'elle accueille le projet de la Corporation minière Osisko sur son territoire, dans la mesure où la Corporation minière Osisko obtienne toutes les autorisations nécessaires des autorités fédérales, provinciales et municipales;

QUE la Ville de Malartic donne son appui à la Corporation minière Osisko en regard de la présentation du projet minier à ciel ouvert sur le territoire de la ville, et ce, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement lors des consultations qui auront lieu;

Le vote est demandé :

POUR : 4

CONTRE : 2 Messieurs les conseillers Guy Morrissette
et Ken Massé

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) ME CLAUDYNE MAURICE, AVOCATE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme
le 3 mars 2009

Me Claudyne Maurice, avocate
Greffière

H : Fichiers Sylvia Résolutions 2009-02-041 OSISKO APPUI MINE CIEL OUVERT

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2009 (20H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Marie-Paule Ferron, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 5
M. Ken Massé, conseiller, district 6

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, Maire

RÉSOLUTION 2009-02-055

**Création d'un comité pour projets avec la Société d'histoire de Malartic
et Corporation minière Osisko**

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'histoire de Malartic afin de nommer la Tour d'eau et le Chevalement comme monument historique;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko désire participer à un projet parallèle concernant ces 2 infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Malartic a d'autres projets qui pourraient être jumelés;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Paule Ferron;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CRÉER un comité pour voir à l'évolution de ces projets en collaboration à la Société d'histoire de Malartic, Corporation minière Osisko et la Ville de Malartic;

DE DEMANDER à la Société d'histoire de Malartic de déléguer 2 personnes afin de faire partie de ce comité;

DE DEMANDER à la Corporation minière Osisko de déléguer 2 personnes afin de faire partie de ce comité;

DE DÉLÉGUER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, Me Claudyne Maurice, greffière et M. le conseiller Guy Morrissette, pour faire partie de ce comité;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) ME CLAUDYNE MAURICE, AVOCATE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme
ce 3 mars 2009


Me Claudyne Maurice, avocate greffière

H : Fichiers Sylvia Résolutions 2009-02-055 CRÉATION COMITÉ SOCIÉTÉ HISTOIRE ET OSISKO



ville de
Malartic

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2009 (20H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Marie-Paule Ferron, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 5
M. Ken Massé, conseiller, district 6

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, Maire

RÉSOLUTION 2009-02-076

Nomination de personnes ressources pour le BAPE

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été mandaté pour faire enquête sur le projet minier aurifère Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a demandé à la Ville de Malartic de nommer des personnes ressources;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. André Vezeau, maire, Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, et Mme Nathalie Touzin, inspectrice en bâtiments et M. Martin Briault;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) ME CLAUDYNE MAURICE, AVOCATE
GREFFIÈRE

**Copie certifiée conforme
ce 3 mars 2009**

Me Claudyne Maurice, avocate greffière

H: Fichiers Sylvia Résolutions 2009-02-076 BAPE PERSONNES RESSOURCES



ville de
Malartic

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009 (18H00)**

Étaient présents :

M. le maire André Vezeau, Maire
Mme Marie-Paule Ferron, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 5

Était absent :

M. Ken Massé, conseiller, district 6

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, Maire

RÉSOLUTION 2009-03-093

Avis au BAPE : dépôt d'un mémoire

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été mandaté pour faire enquête sur le projet minier aurifère Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire présenter un mémoire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Paule Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

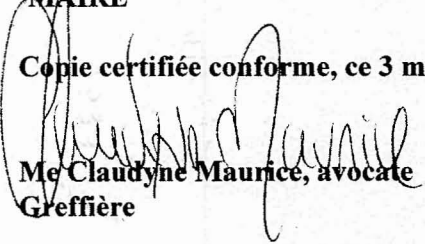
D'AVISER le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que la Ville de Malartic présentera un mémoire dans le cadre du projet minier aurifère Canadian Malartic;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) ME CLAUDYNE MAURICE, AVOCATE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 3 mars 2009


Me Claudyne Maurice, avocate
Greffière

H : Fichiers Sylvia Résolutions 2009-03-093 BAPE AVIS DÉPÔT MÉMOIRE